

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception 9/3/2020	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/3/2020	09/03/2020	2020-4529
	33,33,232	2020 4020
	1. Intitulé du projet	
Projet de forage d'eau de 70 m de profond	eur avec prélèvement d'eau de 20 000 m³ / a	n
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCEA GRAINE D'AGRI	
	M. DARRAS HUBERT	
Nom, prénom et qualité de la personne	W. DARRAS HOBERT	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 3 2 7 4 3 9 0	0 6 0 0 0 2 1 Forme juridiqu	e scea
Joiane	ez à votre demande l'annexe obligatoi	re n°1
	2 a vone demande i annexe obligator	
	au des seuils et critères annexé à l'article R	
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard ((Préciser les éventuelles rubriques issues d	
27 - a)	Forage pour l'approvisionnement en eau d'u	une profondeur supérieure à 50 m:
i i	soit 70 m	
	Le projet consiste en la création d'un forage	de 70 m de profondeur pour
	l'alimentation d'un bassin à des fins d'irrigat	ion
	4. Caractéristiques générales du projet	

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le siège d'exploitation de la SCEA GRAINE D'AGRI se situe sur la commune d'Adinfer (62116) dans le département du Pas de Calais.

La SCEA est une exploitation agricole de polyculture, notamment de pommes de terres et de haricots verts dans le département du Pas de Calais.

Afin de garantir la qualité de ces productions la SCEA GRAINE D'AGRI souhaite effectuer un forage d'eau sur la commune de ADINFER pour irriguer ces cultures légumières. Le forage est le seul moyen d'accéder à l'eau puisque la ressource en eau de surface est trop éloignée.

Ce forage permettrait l'apport d'un volume d'eau complémentaire aux autres forages existants sur le site d'exploitation. En effet, sont existants plusieurs forages qui alimentent déjà en eau un bassin. Cette eau permet l'irrigation de 30 ha de légumes. Le débit de la nappe est faible c'est pourquoi M.Darras voudrait exploiter un forage supplémentaire pour alimenter son bassin et ainsi pouvoir irriquer ses parcelles en continu.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).				
- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du			on - préciser le		
	deurs caractéris	tiques		Valeur(s)	
Profondeur du forage diamètre foration				70m 315 mm	
Diamètre tubage				250 mm	
débit de prélèvement du forage				débit maximal 20 m³/h	
superficie du chantier pendant les trav				100 m ²	
Superficie de l'emprise en phase d'exp	loitation			3 m ²	
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long. <u>5</u> <u>0</u> ° <u>1</u>	1'39"62 Lat. 2_°41'48"54	
Le forage sera implanté sur la parcelle n° 50 cadastrée section ZE sur la commune de Adinfer	et c), 7°a), l 10°,11°a) b) 38°; 43° a),	égories 5° a), 6° a), b o) 9°a),b),c),d), ,12°,13°, 22°, 32°, 34°, b) de l'annexe à 22-2 du code de nent :)		
	Point de de			_'" Lat°'"	
	Point d'arriv	vée : s traversées :	Long ° _	_'" Lat°'"_	
	Commone	s iluveisees .			
J	loignez à votre	e demande les ann	exes n° 2 à	6	
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une insta	lation ou d'un ouvrac	ne existant ?	Oui Non X	
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage	a-t-il fait l'objet d	'une évalua	tion Oui Non	
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère Cambraisis/Nord de Bapaume codé 005a. la nappe exploitable est la nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée. L'impact potentiel du prélèvement sera limité en raison du débit relativement faible (20m³/h), et d'autre part du faible usage de cette nappe par d'autre usagers à proximité du projet, y compris pour les captages d'eau potables. Les seuls forages existants à proximité appartiennent à M.Darras.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Selon l'orientation B-4 du SDAGE Artois Picardie (2016-2021): anticiper et assurer une gestion de crise efficace, en prévision ou lors des étiages sévères, la SCEA GRAINE D'AGRI respectera l'arrêté sécheresse.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\times	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Superficie de l'emprise en phase d'exploitation 3m².
Milieu naturel			X	non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 3 m² .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Uniquement pour la réalisation du chantier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		La source de bruit sera effective uniquement pendant la durée des travaux (1 semaine non complète) par le bruit de la foreuse, l'impact en sera limité par la localisation du projet, (dans les champs) à une distance de plus de 100 m de toute habitation. La pompe immergée sera alimentée électriquement, et n'engendrera aucun bruit pendant l'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		rejets d'eau chargées d'éléments fins pendant le durées des travaux: l'impact en sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Est-il susceptible de porter atteinte au primoine de porter atteinte au primoine de porter atteinte au primoine de porter atteinte au projet de vier poultrei, conchéclogique et grandifications sur les prodifications prodifications sur les productions productives projet de bonne qualité. Il aura donc un impact positif sur l'activité agricole. 26.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approvés? 27. Oui Non Si put, décrivez lesquelles : 28. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approvés? 29. Oui Non AGRI souhaiterait réaliser un 4 erne forage afin d'avoir un remplissage / prélèvement plus linéaire. 29. Ales incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? 29. Oui Non Si put, décrivez lesquels :					
Population Pop		porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?			
approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : trois forages existe sur le site d'exploitation. Ils alimentent un bassin en eau afin de pouvoir alimenter un enrouleur d'irrigation. L'ensemble de ces trois forages ne permet pas suffisamment d'alimenter le bassin afin d'avoir une irrigation en continu. Pour cela la SCAE GRAINE D'AGRI souhaiterait réaliser un 4 eme forage afin d'avoir un remplissage / prélèvement plus linéaire. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	Cadre de vie	Engendre-t-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage	X		la valorisation de l'exploitation agricole par la commercialisation de légumes
trois forages existe sur le site d'exploitation. Ils alimentent un bassin en eau afin de pouvoir alimenter un enrouleur d'irrigation. L'ensemble de ces trois forages ne permet pas suffisamment d'alimenter le bassin afin d'avoir une irrigation en continu. Pour cela la SCAE GRAINE D'AGRI souhaiterait réaliser un 4 eme forage afin d'avoir un remplissage / prélèvement plus linéaire. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	approuvés	?			
L'ensemble de ces trois forages ne permet pas suffisamment d'alimenter le bassin afin d'avoir une irrigation en continu. Pour cela la SCAE GRAINE D'AGRI souhaiterait réaliser un 4 eme forage afin d'avoir un remplissage / prélèvement plus linéaire. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	Oui 🗡	Non Si oui, decriv	ez lesc	quelles	
	L'ensemble de ces trois forages ne permet pas suffisamment d'alimenter le bassin afin d'avoir une irrigation en continu. Pour cela				
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :	6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Afin d'éviter la contamination de la nappe souterraine par des intrusions d'eau de ruissellement depuis la surface, ou par le mélange des différents horizons, les mesures suivantes seront prises, en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003.

Pour éviter le mélange des nappes, une cimentation de l'espace annulaire entre le tuyau et le terrain sera effectué.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

L'ouvrage sera fermé par un capot cadenassé.

Le forage est prévu à l'écart de tous risques de pollutions (local phytosanitaire, stockage carburant, bâtiments d'élevage etc ...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le lieu d'implantation du forage ne se situe dans aucune zone protégée (znieff, natura 2000, zone de captage d'eau potable, monument historique)

Grâce aux mesures prises pour l'aménagement du forage, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
4	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
(Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
(Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Adinfer	le, 09/03/2019
Signature	A	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire